

COMPTE – RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2011

SIEGE SOCIAL – GUEUX

Nombre de conseillers :		Date de convocation : 18 avril 2011
En exercice : 51	Présents : 36	Date d'affichage : 18 avril 2011
Votants : 39		

L'an deux mil onze, le 27 avril, le Conseil de la Communauté de Communes Champagne Vesle légalement convoqué, s'est réuni publiquement à Gueux, sous la présidence de M Luc BZDAK, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :

M Jean-Robert AUGUSTE représenté par M. Luc BZDAK, M. Henri FOURNIER représenté par M. Thierry PETIZON, M. Jean-Pierre RONSEAUX représenté par Hubert CROZAT, MM. Jean-Claude LAMPE, Alain BROCHET, Benoit DEGUERNE, Eric LEGER, excusés, MM Pierre GEORGIN, Hubert HOFFMANN, Joël DELORME, Mme Marie-Luce HAYON, MM Nicolas BOIVIN, Guy DELONG, Vincent PORET, Bruno THOMAS.

Monsieur Jean POUGET a été nommé secrétaire.

M. Luc BZDAK remercie les membres de l'Assemblée et Monsieur Michel CAQUOT, Conseiller Général, pour leur présence et souhaite la bienvenue aux membres suppléants.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur Luc BZDAK indique que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, il a souhaité inviter ce soir Monsieur Laurent BERNARD du cabinet LB Collectivités Conseils afin que chaque délégué ait une parfaite information sur le contenu des différentes réunions qui ont eu lieu avec la Communauté d'Agglomération Rémoise.

Après cette présentation, Monsieur Luc BZDAK remercie Monsieur Laurent BERNARD pour son intervention.

Il demande si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 22 mars 2011.

Monsieur CROZAT précise qu'à l'occasion des débats sur la délibération relative au schéma départemental de la coopération intercommunale, il avait indiqué qu'il ne fallait pas se limiter à préserver nos 31 communes mais qu'il fallait ajouter dans cette délibération que nous étions prêts à accepter des nouvelles communes. Il indique que ce n'est pas ce qui a été repris dans le compte-rendu.

Monsieur BZDAK propose de modifier, en conséquence, l'intervention de Monsieur CROZAT par la phrase suivante : « tout en restant ouvert à l'accueil éventuel de communes voisines et qui souhaiteraient rejoindre notre Communauté de Communes ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Luc BZDAK informe les membres de l'Assemblée qu'en accord avec les membres du Bureau, il a été décidé de confier à Mademoiselle Mélanie EVRARD, ingénieur, la direction des services techniques de la communauté de communes.

Monsieur Luc BZDAK donne la parole à Monsieur Francis BLIN pour la présentation des comptes administratifs 2010 des budgets général, assainissement, développement économique, et MARPA.

Budget général

Dépenses de fonctionnement	budget	réalisé
Chapitre 011 – charges à caractères général	823 900 €	666 302,20 €
Chapitre 012 – charges de personnel	421 000 €	360 581,81 €
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	1 816 400 €	1 762 042,98 €
Chapitre 66 – charges financières	112 000 €	111 352,32 €
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	2 543 €	2 539,22 €
Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	109 000 €	108 492,34 €
Chapitre 022 – dépenses imprévues	26 157 €	
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement	782 184 €	
TOTAL	4 093 184 €	3 011 310,87 €

Recettes de fonctionnement	budget	réalisé
Chapitre 70 – produits des services	82 000 €	74 661,65 €
Chapitre 73 – impôts et taxes	3 030 144 €	3 123 479 €
Chapitre 74 – dotations et participations	553 442 €	556 041,38 €
Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	100 €	2 266 €
Chapitre 76 – produits financiers	100 €	86,58 €
Chapitre 77 – produits exceptionnels	200 €	6 950,46 €
Chapitre 013 – atténuation de charges	20 000 €	27 454,45 €
Chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté	407 198 €	
TOTAL	4 093 184 €	3 790 939,95 €

Dépenses d'investissement	budget	réalisé
Opérations financières	223 000 €	222 468,34 €
Opération service incendie et secours	94 000 €	26 264,74 €
Opération travaux eaux pluviales	2 076 000 €	949 220,23 €
Opération voirie	111 500 €	37 725,07 €
Opération travaux écoles	329 902 €	303 829,09 €
Opération groupe scolaire Faverolles	2 463 000 €	204 827,32 €
Opération nouveau bâtiment communautaire	16 000 €	15 802,88 €
TOTAL	5 313 402 €	1 760 137,67 €

Recettes d'investissement	budget	réalisé
Opérations financières	4 353 500 €	1 593 438,56 €
Opération travaux écoles	780 902 €	76 502 €
Opération travaux eaux pluviales	174 000 €	
Opération défense incendie	5 000 €	5 000 €
TOTAL	5 313 402 €	1 674 940,56 €

Budget assainissement

	budget	réalisé
Dépenses de fonctionnement	760 844 €	512 429,55 €
Recettes de fonctionnement	760 844 €	659 613,09 €
Dépenses d'investissement		
* Opérations financières	697 462 €	401 715,68 €
* Travaux	5 868 800 €	790 482,70 €
TOTAL	6 566 262 €	1 192 198,38 €

	budget	réalisé
Recettes de fonctionnement		
* Opérations financières	4 017 062 €	946 271,55 €
* Travaux	2 549 200 €	398 232,00 €
TOTAL	6 566 262 €	1 344 503,55 €

Budget développement économique

	budget	réalisé
Dépenses de fonctionnement	129 347 €	6 050,73 €
Recettes de fonctionnement	129 347 €	15 418,61 €
Dépenses d'investissement	26 851 €	
Recettes d'investissement	26 851 €	

MARPA de Pargny-lès-Reims

	budget	réalisé
Dépenses d'investissement	3 084 126 €	1 657 850,64 €
Recettes d'investissement	3 084 126 €	980 683,18 €

Monsieur BZDAK donne la parole à Monsieur Philippe FENEUIL pour la lecture de la délibération relative à l'adoption des comptes administratifs 2010. Monsieur BZDAK quitte la séance pendant cette présentation.

Monsieur Philippe FENEUIL fait lecture de la délibération suivante :

<p>Vote des Comptes Administratifs 2010 Budget Général, Assainissement, Développement Economique et MARPA de Pargny-lès-Reims</p>

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice 2010,

Sous la présidence de M. Philippe FENEUIL, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2010, dressés par M. Luc BZDAK, Président,

DONNE ACTE au Président de la présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer comme suit :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent

BUDGET GENERAL

Résultat reporté		407 198.83		307 329.99
Résultat exercice 2010		779 628.65	85 197.11	
Résultat de clôture		1 186 827.48		222 132.88
Reste à réaliser			1 866 000.00	871 000.00
RESULTAT DEFINITIF		413 960.36		

BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat reporté		74 961.57		
			266 561.57	
Résultat exercice 2010		147 183.54		152 305.17
Résultat de clôture		222 128.26	114 256.40	
Reste à réaliser			1 570 000.00	1 565 000.00
RESULTAT DEFINITIF		102 871.86		

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Résultat reporté		113 937.67		26 851.71
Résultat exercice 2010		9 367.88		10 328.00
Résultat de clôture		123 305.55		37 179.71
Reste à réaliser			10 000.00	
RESULTAT DEFINITIF		150 485.26		

MARPA DE PARGNY-LES-REIMS

Résultat reporté				1 560 751.21
Résultat exercice 2010		269.00	677 167.46	
Résultat de clôture		269.00		883 583.75
Reste à réaliser			1 425 000.00	542 000.00
RESULTAT DEFINITIF		852.75		

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Luc BZDAK donne lecture des délibérations suivantes :

Approbation des Comptes de Gestion 2010
Budget Général, Assainissement, Développement Economique
et MARPA de Pargny-lès-Reims

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestions dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 des budgets général, assainissement, développement économique et MARPA par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

<p>Budget Général Affectation du résultat de l'exercice 2010</p>
--

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction M14,

Après avoir approuvé dans sa séance du mercredi 27 avril 2011, le compte administratif 2010 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 186 827,48 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 222 132,88 € et un solde de restes à réaliser de - 995 000,00 € entraînant un besoin de financement de 772 867,12 €.

Vu les états de restes à réaliser au 31 décembre 2010,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2011,

Considérant que le budget 2010 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 782 184,00 €.

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2011 le résultat comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 772 867,12 €.
- Report en section de fonctionnement - article 002, la somme de 413 960,36 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget Assainissement
Affectation du résultat de l'exercice 2010

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé dans sa séance du mercredi 27 avril 2011, le compte administratif 2010 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 222 128,26 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de – 114 256,40 € et un solde de restes à réaliser de – 5 000,00 € entraînant un besoin de financement de 119 256,40 €.

Vu les états de restes à réaliser au 31 décembre 2010,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2011,

Considérant que le budget 2010 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 221 544,00 €.

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2011 le résultat comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 119 256,40 €.
- Report en section de fonctionnement - article 002, la somme de 102 871,86 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur BZDAK donne la parole à Monsieur BLIN pour la présentation du budget primitif 2011, des budgets général, assainissement, développement économique et MARPA.

Budget général

Dépenses de fonctionnement	proposition
Chapitre 011 – charges à caractères général	817 050 €
Chapitre 012 – charges de personnel	418 500 €
Chapitre 014 – atténuation des produits	195 283 €
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	1 835 650 €
Chapitre 66 –charges financières	116 000 €
Chapitre 67 –charges exceptionnelles	83 500 €
Chapitre 042 –opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000 €
Chapitre 022 –dépenses imprévues	30 000 €
Chapitre 023 –virement à la section d'investissement	982 407 €
TOTAL	4 558 390 €

Recettes de fonctionnement	proposition
Chapitre 70 – produits des services	75 000 €
Chapitre 73 – impôts et taxes	3 393 609 €
Chapitre 74 – dotations et participations	494 721 €
Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	1 000 €
Chapitre 76 – produits financiers	100 €
Chapitre 77 – produits exceptionnels	200 000 €
Chapitre 013 – atténuation de charges	10 000 €
Chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté	413 960 €
TOTAL	4 558 390 €

Dépenses d'investissement	proposition
Opérations financières	249 000 €
Reports de crédits	1 866 000 €
Travaux voirie	543 000 €
Travaux eaux pluviales	845 000 €
Défense incendie	51 000 €
Travaux école	1 908 107 €
Siège communautaire	13 000 €
TOTAL	5 475 107 €

Recettes d'investissement	proposition
Opérations financières	2 537 406 €
Reports de crédits	871 000 €
Travaux voirie	63 000 €
Travaux eaux pluviales	170 000 €
Travaux école	53 107 €
Emprunts	1 780 594 €
TOTAL GENERAL	5 475 107 €

Budget assainissement

Dépenses de fonctionnement	proposition
6061 - fournitures non stockables	300 €
617 - études et recherches	21 000 €
618 - divers	10 000 €
6218 - Autres personnels extérieurs	70 000 €
658 – charges diverses de gestion courante	120 000 €
66 - charges financières	41 500 €
673-titres annulés sur exercice antérieur	1 000 €
681 – dotation aux amortissements	361 000 €
022 - dépenses imprévues	1 000 €
023 - autofinancement brut	555 071 €
TOTAL	1 180 071 €

Recettes de fonctionnement	proposition
704 - travaux	60 000 €
7061 – redevance assainissement	380 000 €
74- primes d'épuration	42 000 €
748- subvention d'exploitation	300 000 €
758 – produits divers de gestion courante	120 000 €
777- amortissement des subventions	176 000 €
002 – excédent de fonctionnement	102 871 €
TOTAL	1 180 871 €

Dépenses d'investissement	proposition
Opérations financières	
• remboursement capital dette	159 300 €
• dotations aux amortissements	176 000 €
• remboursement TVA	350 000 €
• déficit 2010	114 257 €
Reports de crédits 2010	1 570 000 €
STEP MUIZON	400 000 €
Etude diagnostic Champigny-Thillois	40 000 €
Travaux de réhabilitation et d'extension	250 000 €
Assainissement général Aubilly, Branscourt, Méry, St Euphrase	3 000 000 €
Travaux mise en conformité STEP Faverolles	1 000 000 €
Etude diagnostic Ecueil	220 000 €
Assainissement Bouilly-Courmas	10 000 €
Assainissement Sermiers	10 000 €
Travaux STEP Les Mesneux	530 000 €
TOTAL	7 829 557 €

Recettes d'investissement	proposition
Opérations financières	
• autofinancement	555 071 €
• dotations aux amortissements	361 000 €
• remboursement TVA	700 000 €
• affectation résultat 2010	119 256 €
• emprunts	2 805 330 €
Reports de crédits 2010	1 565 000 €
STEP MUIZON	130 000 €
Etude diagnostic Champigny-Thillois	15 000 €
Travaux de réhabilitation et d'extension	8 400 €
Assainissement général Aubilly, Branscourt, Méry, Ste Euphrase	870 000 €
Travaux mise en conformité STEP Faverolles	298 500 €
Etude diagnostic Ecueil	72 000 €
Assainissement Bouilly-Courmas	30 000 €
Assainissement Sermiers	100 000 €
Travaux STEP Les Mesneux	200 000 €
TOTAL	7 829 557 €

Budget développement économique

Dépenses de fonctionnement	proposition
61522 - entretien de bâtiments	15 995 €
616- prime d'assurances	1 500 €
63512 - impôts fonciers	1 300 €
657363-subvention fonctionnement budget général	120 000 €
678 - autres charges exceptionnelles	10 €
TOTAL	138 805 €

Recettes de fonctionnement	proposition
752-revenus des immeubles	15 500 €
002 – résultat de fonctionnement reporté	123 305 €
TOTAL	138 805 €

Dépenses d'investissement	proposition
Restes à réaliser	10 000 €
Travaux	27 179 €
TOTAL	37 179 €

Recettes d'investissement	proposition
Excédent 2010	37 179 €
TOTAL	37 179 €

Budget MARPA

Dépenses de fonctionnement	proposition
Prime assurance	1 500 €
Dépenses imprévues	269 €
TOTAL	1 769 €

Recettes de fonctionnement	proposition
Excédent 2010	269 €
Subvention budget général	1 500 €
TOTAL	1 769 €

Dépenses d'investissement	proposition
Remboursement prêt CRAM	20 830 €
Report de crédits 2010	1 425 000 €
Travaux	583 €
Régularisation écriture comptable	268 560 €
TOTAL	1 714 973 €

Recettes d'investissement	proposition
Excédent 2010	883 583 €
Remboursement prêt CRAM	20 830 €
Report de crédits 2010	542 000 €
Régularisation écriture comptable	268 560 €
TOTAL	1 714 973 €

Budget SPANC

Dépenses de fonctionnement	proposition
Contrôle des installations	3 600 €
Recensement des installations	34 000 €
TOTAL	37 600 €

Recettes de fonctionnement	proposition
Contrôle des installations	3 600 €
Recensement des installations	34 000 €
TOTAL	37 600 €

Ces budgets ont été adoptés à l'unanimité.

Monsieur Luc BZDAK donne lecture des délibérations suivantes :

Budget Général 2011
Fixation des taux d'imposition

Le Conseil Communautaire,

Vu le budget primitif 2011,

Sur proposition de la commission des finances lors de sa réunion du jeudi 14 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit, les taux d'imposition 2011

- Taxe d'habitation 7,65 %
- Taxe foncière (bâti) 6,98 %
- Taxe foncière (non bâti) 6,33 %
- Cotisation foncière
entreprise 5,77 %
- Fiscalité professionnelle
de zone (FPZ) 19,75 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget Général 2011
Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 107 de la Loi de Finances 2004,

Vu le budget primitif 2011,

Sur proposition de la commission des finances lors de sa réunion du jeudi 14 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 7,00 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) pour l'année 2011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Association INTERMEZZO
Subvention 2011

Le Conseil Communautaire,

Vu ses statuts,

Vu le budget primitif 2011,

Sur proposition de la commission des finances lors de sa réunion du jeudi 14 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 47 200 € à l'association INTERMEZZO au titre de l'année 2011.

Avant de procéder au vote de cette délibération, Monsieur Luc BZDAK passe la parole à Monsieur TROITZKY.

Celui-ci rappelle aux membres de l'Assemblée qu'en 2003, l'école de musique comptait 200 élèves inscrits pour une population de 5 000 habitants ce qui représentait pour les communes une participation de 10 €/habitants. Pour 2011, compte tenu du montant de la subvention (47 200 €) et le nombre d'habitants (13 000), la participation communautaire a permis de réduire à 3.61€/habitant pour un même objectif culturel.

Monsieur TROITZKY indique qu'il est satisfait que la Communauté de Communes Champagne Vesle se soit investit dans le domaine de la culture.

Madame Annie DESSOY fait remarquer que comme l'année dernière la subvention versée à INTERMEZZO est élevée et souhaiterait avoir des informations complémentaires. Elle précise également que cette association est logée gratuitement dans l'ancien bâtiment communautaire.

Monsieur BZDAK lui répond que cette subvention est fixée en fonction du nombre d'habitants et propose de lui transmettre le compte-rendu de l'assemblée générale d'INTERMEZZO.

Monsieur Luc BZDAK procède au vote de cette délibération.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 absentions.

Amicale des Sapeurs Pompiers communautaires
Subvention 2011

Le Conseil Communautaire,

Vu ses statuts,

Vu le budget primitif 2011,

Sur proposition de la commission sécurité lors de sa réunion du lundi 14 février 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à l'amicale des Sapeurs Pompiers, une subvention d'un montant de 68 000,00 € au titre de l'année 2011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Collège de Gueux
Subvention 2011

Le Conseil Communautaire,

Vu ses statuts,

Vu le budget primitif 2011,

Sur proposition de la commission des finances lors de sa réunion du jeudi 14 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 5 000 € au collège de Gueux, au titre de l'année 2011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget Général 2011
Versement d'une subvention au budget du service de l'assainissement non
collectif (SPANC)

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L 2242.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget général 2011,

Vu ses statuts,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser au budget du service de l'assainissement non collectif (SPANC) une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 000 € au titre de l'année 2011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget Général 2011
Versement d'une subvention de fonctionnement au budget
de la MARPA de PARGNY-lès-REIMS

Le Conseil Communautaire,

Vu ses statuts,

Vu le budget général 2011,

Considérant la nécessité de financer une partie des dépenses de fonctionnement de la MARPA de PARGNY-lès-REIMS incombant à la Communauté de Communes Champagne Vesle.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au titre de l'année 2011 au budget de la MARPA de PARGNY-lès-REIMS.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe FENEUIL donne lecture de la délibération suivante :

Budget Développement Economique 2011
Transfert au budget général

Le Président informe les membres de l'Assemblée que depuis plusieurs années apparaît un excédent sur le budget développement économique et non utilisé.

Dans le souci d'une bonne gestion de l'argent public, cet excédent pourrait être affecté au budget général 2011 afin de financer une partie des dépenses.

Le Conseil Communautaire,

Vu le budget développement économique 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de transférer au budget général une somme d'un montant de 120 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Luc BZDAK donne lecture de la délibération suivante :

ZAC Nord de THILLOIS : cahier des charges de cession de terrain

Le Président informe les membres de l'assemblée que dans le cadre de la création de la ZAC Nord de THILLOIS, un cahier des charges de cession de terrain doit être signé. Cet acte précise la répartition de la SHON pour les différents propriétaires ou occupants de la ZAC.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer les états 5 et 6 du cahier des charges concernant la répartition de la SHON sur la ZAC Nord de THILLOIS.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Autorisation donnée au Président à signer une convention
de mise à disposition avec le SYCOMORE

Le Président informe les membres de l'assemblée que le SYCOMORE ne dispose pas de personnel afin d'assurer des missions ponctuelles de courte durée et de petits travaux d'entretien et de réparation sur son bâtiment technique et ses déchèteries.

C'est pour ces raisons que ce syndicat sollicite la Communauté de Communes Champagne Vesle afin de mettre à disposition un agent pour réaliser les travaux ci-dessus précités.

A cet effet, une convention de mise à disposition doit être signée entre la Communauté de Communes Champagne Vesle et le SYCOMORE.

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n°8453 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu ses statuts,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes Champagne Vesle et le SYCOMORE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe FENEUIL donne lecture des délibérations suivantes :

Réalisation des contrôles de diagnostic des installations d'assainissement
non collectif existantes et demande d'aide financière auprès de l'Agence de
l'Eau Seine Normandie

Le Président informe les membres de l'Assemblée que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques porte obligation aux collectivités compétentes de réaliser le diagnostic des installations existantes d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

Vu les statuts modifiés du 24 décembre 2002, créant le service public d'assainissement non collectif, la Communauté de Communes Champagne Vesle est compétente en matière d'assainissement non collectif,

Vu l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité compétente assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif,

Considérant l'avis de la commission assainissement lors de sa réunion du 15 février 2011,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser les contrôles de diagnostic des installations existantes d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire.

DECIDE d'attribuer le marché au bureau d'études AUSTRAL INGENIERIE pour un montant en tranche ferme de : 14 100,00 € HT

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la réalisation des contrôles diagnostic des installations existantes d'assainissement non collectif.

AUTORISE le Président à signer tout acte ou toute pièce relative à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

<p>Construction du Pôle scolaire de Faverolles et Coëmy Autorisation donnée au Président à signer le marché de travaux – lot n° 5</p>

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que par délibération n° 65 /2010 du 22 décembre 2010, le conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés de travaux pour la construction du pôle scolaire de Faverolles et Coëmy.

Toutefois, il convient d'apporter les précisions suivantes concernant le lot n° 5 – Bardage / Isolation par l'extérieur.

En effet, suite au rapport de la commission d'appel d'offres du 17 décembre 2010, il était convenu de retenir pour ce lot l'entreprise GAYET.

Or, une réclamation d'un candidat a permis d'identifier une imprécision quant aux qualifications requises dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Il s'est révélé que cette imprécision était susceptible de contentieux, c'est pourquoi par procès-verbal du 10 février 2011, il a été décidé de déclarer le premier appel d'offres infructueux et de relancer un avis d'appel public à la concurrence en date du 15 mars 2011 avec la remise des offres au 1^{er} avril 2011 à 12 heures. La commission d'appel d'offres réunie le 8 avril 2011 a retenu l'entreprise DEOBAT pour un montant de 157 873,00 € HT soit 188 816,10 € TTC.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer le marché avec cette entreprise.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Luc BZDAK donne lecture des délibérations suivantes :

Travaux dans les bâtiments scolaires Programme 2011
--

Le Président rappelle à l'Assemblée que la commission scolaire, après visite des bâtiments propose d'inscrire au budget 2011, la réalisation des travaux suivants :

Groupe scolaire de ROSNAY

- Fourniture et pose de stores extérieurs pour 37 ouvrants moyennant un coût estimatif de 14 000 € TTC.

Groupe scolaire de GUEUX

- Réhabilitation de la salle polyvalente de l'école primaire moyennant un coût estimatif de 100 000 € TTC.

Ecole Maternelle de SERMIERS

- Réfection de la cour de récréation moyennant un coût estimatif de 7 000 € TTC.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser les travaux ci-dessus désignés,

SOLLICITE pour les travaux éligibles une subvention auprès du Conseil Général de la Marne,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget,

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Travaux dans les bâtiments scolaires
Réhabilitation de la salle polyvalente de l'école primaire de Gueux

Le Conseil Communautaire,

Vu les conclusions de la commission scolaire,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE la réhabilitation de la salle polyvalente de l'école primaire de GUEUX.

AUTORISE le Président à lancer les procédures réglementaires nécessaires pour la consultation de Maîtrise d'œuvre, du contrôleur technique, de coordinateur de sécurité, de la mise en conformité des personnes à mobilité réduite, des entreprises conformément au Code des Marchés Publics.

AUTORISE le Président à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme, les lettres de commande, les marchés et avenants, ainsi que tout document relatif aux procédures.

SOLLICITE l'attribution de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des bâtiments scolaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Construction du pôle scolaire de FAVEROLLES-et-COEMY

Monsieur Jean-Claude CONREAU indique que les travaux de construction du pôle scolaire de FAVEROLLES-et-COEMY sont commencés. Avant de construire le bâtiment, l'entreprise SO LO TRA réalise l'assainissement des eaux pluviales de la Place de Faverolles afin d'éviter une inondation du chantier. L'évacuation de ces eaux de ruissellement s'effectuera vers l'Ardre et traversera des terrains privés en aval du chemin du CBR. Il sera nécessaire de créer des servitudes de passage.

Monsieur Jean-Claude CONREAU informe les membres du Conseil que se chantier se déroule dans de bonnes conditions. Les relations entre les entreprises et les riverains sont bonnes, notre Maître d'œuvre, le cabinet d'architecture Jean-Philippe THOMAS assure la conduite de cet ouvrage avec beaucoup de rigueur.

MARPA de PARGNY-lès-REIMS

Monsieur BZDAK précise que la réception définitive de la MARPA aura lieu le **lundi 02 mai 2011**.

Monsieur TROITZKY lance un appel à toutes les personnes intéressées pour aider à monter les meubles le samedi 30 avril 2011.

